

# Observer dans la durée les agressions sexuelles

Reconstituer l'évolution de cette criminalité se heurte à des difficultés particulières. Les premières enquêtes nationales de victimation réalisées par l'INSEE – les *Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages* (EPCV) – n'en parlent pas. Celles qui leur ont succédé – les enquêtes *Cadres de vie et sécurité* (CVS) – ont adopté pour en traiter un dispositif qui pose des problèmes méthodologiques particuliers. Après les avoir exposés, nous présenterons une vue globale des agressions sexuelles. Une troisième partie sera dédiée à leurs circonstances et une dernière aux profils des victimes.

## I. Un questionnaire complexe

Pour interroger sur les agressions sexuelles et les violences entre proches, l'enquête *Cadre de vie et Sécurité* (CVS) recourt à une passation sous casque : l'enquêteur donne son ordinateur et son casque à l'enquêté qui entend directement la question et y répond sur l'ordinateur sans que l'enquêteur intervienne. Ce dispositif a pour but de favoriser la confidentialité dans l'idée qu'elle permettra d'obtenir davantage de réponses et des réponses plus sincères.

Le questionnaire sous casque débute par trois questions dont la formulation rend difficile une réponse négative :

*Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle doit être une priorité des pouvoirs publics ?*

*Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle est particulièrement difficile car les victimes hésitent à porter plainte ?*

*Pensez-vous qu'il faut faire des campagnes de publicité pour sensibiliser la population aux problèmes de délinquance sexuelle ?*

Ce sont des modèles de pression à l'inférence au oui. D'ailleurs, dès le début des CVS, neuf enquêtés sur dix répondaient positivement. Le style normatif de ces questions les rapproche davantage de ces sondages d'opinion publique qui permettent aux administrations et aux groupes d'intérêt de vérifier, sans courir le risque d'un désaveu, la popularité de leurs objectifs de politique publique.

Le questionnaire semble aussi avoir voulu distinguer les agressions au sein du ménage de celles commises par un non-cohabitant, mais en employant la formule *les personnes qui vivent actuellement avec vous*, il désigne les cohabitants au temps de l'enquête qui ne sont pas nécessairement ceux du temps de l'agression : un non-cohabitant au temps de l'enquête peut l'avoir été au temps des faits ; réciproquement un cohabitant lors de l'enquête peut avoir été non-cohabitant lors des faits.

Pour les agressions dues à un non-cohabitant, on commence par des interrogations sommaires sur les *exhibitions* puis les *gestes déplacés* avant de venir aux *agressions sexuelles telles que viols et rapports sexuels forcés* pour lesquels on retrouve enfin un dispositif plus conforme aux enquêtes de victimation. Une seconde partie est dédiée aux agressions commises par un cohabitant ; sa complexité combinée au faible nombre de cas rend toute exploitation extraordinairement fragile. C'est pourquoi on en retiendra seulement une donnée globale destinée à tenter de reconstituer un ensemble cohérent d'agressions sexuelles.

Ce questionnaire auto-administré sous casque n'est proposé qu'aux enquêtés entre 18 et 75 ans, au motif que les plus de 75 ans seraient dans l'incapacité de se servir d'un ordinateur. La

première campagne (celle portant sur les années 2005 et 2006) avait même restreint la passation aux moins de 60 ans ce qui conduit à écarter de nos analyses cette première passation de la CVS.

Les répondants au questionnaire sous casque font l'objet d'une pondération spécifique. Aussi, nous ne conservons que les individus pour lesquels cette pondération a été calculée, c'est à dire les répondants qui ont été considérés comme ayant fourni un formulaire de réponse valide.

Tous les taux présentés en matière d'atteintes sexuelles sont estimés à partir des réponses considérées comme valides, c'est à dire expurgées des refus et des non-réponses. Aussi le taux de non-réponse peut varier d'une question à l'autre et sous l'effet des filtres, ce qui signifie que la base de calcul n'est pas la même pour tous les indicateurs. À titre d'exemple : les taux de victimations sont calculés parmi l'ensemble des répondants au questionnaire sous casque ; le taux de renvoi à la police est calculé parmi les personnes qui déclarent être victimes ; le taux de plainte est calculé parmi les personnes qui se rendent au poste de police ou au commissariat.

Lorsqu'on calcule des indicateurs synthétiques<sup>1</sup>, il faut tenir compte du fait que le périmètre des répondants à chaque question diffère, aussi impute-t-on la valeur zéro aux non-répondants selon le principe suivant : si une question n'a pas été posée, c'est que l'enquêté n'est pas susceptible de fournir une réponse valide (par exemple les personnes sans cohabitant au moment de l'enquête sont considérées comme n'étant pas victime d'un cohabitant). Nous agrégeons de cette façon les non-réponses explicites (la question est posée, le répondant indique NSP ou Refus) et les non-réponses implicites (la question n'est pas posée).

## II. Un ensemble polymorphe d'agressions

Dans le questionnaire sous casque, on demande d'abord aux enquêtés de 18 à 75 ans s'ils ont été, pendant la période observée, victimes d'une exhibition sexuelle<sup>2</sup>

Tableau 1 : exhibition par un non-cohabitant (prévalence, nombre de fois ; 2006-2018)

	% de victimes d'exhibitions par un non-cohabitant dans la population (prévalence)	plus d'une fois (%)
CVS 2006-07	2,13 [1,89 - 2,38]	27,3
CVS 2007-08	2,07 [1,83 - 2,31]	25,7
CVS 2008-09	1,91 [1,68 - 2,15]	38,4
CVS 2009-10	1,82 [1,59 - 2,05]	33,7
CVS 2010-11	2,27 [2,02 - 2,52]	34,1
CVS 2011-12	2,22 [1,94 - 2,49]	30,0
CVS 2012-13	1,94 [1,70 - 2,19]	29,8
CVS 2013-14	1,98 [1,73 - 2,23]	33,1
CVS 2014-15	2,14 [1,88 - 2,40]	26,3
CVS 2015-16	2,25 [1,98 - 2,53]	27,3
CVS 2016-17	2,47 [2,19 - 2,75]	28,9
CVS 2017-18	2,09 [1,80 - 2,38]	28,6

Source : INSEE (CVS)

champ : France métropolitaine

Environ 2% des enquêtés ont été victimes d'exhibitions par une personne ne vivant pas avec eux (au moment de l'enquête). Entre une fois sur trois et une fois sur quatre, cette victimation s'est reproduite plus d'une fois au cours des deux années précédant l'enquête. On ne discerne pas d'évolution : l'ordre de grandeur est resté le même pendant toute la durée de l'enquête.

<sup>1</sup> Ainsi de l'ensemble des agressions sexuelles que l'auteur soit cohabitant ou non avec la victime au moment de la passation de l'enquête.

<sup>2</sup> Est-il arrivé qu'une personne se livre à une exhibition sexuelle, comme par exemple se déshabiller devant vous, contre votre volonté ?

On leur demande ensuite s'ils ont été victimes de 'gestes déplacés'<sup>3</sup>.

Tableau 2 : 'gestes déplacés' par un non-cohabitant (prévalence, nombre de fois ; 2006-2018)

	% de victimes de gestes déplacés par un non-cohabitant dans la population (prévalence)	plus d'une fois (%)
CVS 2006-07	3,26 [2,97 - 3,56]	41,9
CVS 2007-08	3,41 [3,11 - 3,72]	40,7
CVS 2008-09	3,60 [3,28 - 3,92]	40,6
CVS 2009-10	2,76 [2,48 - 3,04]	41,9
CVS 2010-11	3,24 [2,94 - 3,54]	37,4
CVS 2011-12	3,23 [2,90 - 3,56]	41,1
CVS 2012-13	2,93 [2,62 - 3,23]	38,8
CVS 2013-14	3,06 [2,75 - 3,37]	37,2
CVS 2014-15	3,17 [2,85 - 3,48]	44,6
CVS 2015-16	3,37 [3,04 - 3,71]	43,0
CVS 2016-17	4,38 [4,01 - 4,75]	39,7
CVS 2017-18	3,93 [3,54 - 4,33]	43,8

Source : INSEE (CVS)

champ : France métropolitaine

Non seulement, cette victimation-ci atteint une population plus large que la précédente (en moyenne 3,37% au lieu de 2,11), mais encore elle est bien plus souvent à répétition : trois fois sur cinq au cours des deux années observées. Là encore, on ne discerne pas de véritable changement d'ordre de grandeur, mais toutefois une poussée en fin de période.

Après avoir averti qu'on allait aborder *des agressions sexuelles comme les viols ou les rapports sexuels forcés*, l'enquête demande ensuite : *Est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels, ou un rapport sexuel non-désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?*<sup>4</sup>

Tableau 3 : agressions sexuelles par un non-cohabitant (prévalence, multivictimation, incidence ; 2006-2018)

	% de victimes d'agressions sexuelles par un non-cohabitant dans la population (prévalence)	nombre moyen d'agressions sexuelles par victime (multivictimation)	% d'agressions sexuelles par un non-cohabitant dans la population (incidence)
CVS 2006-07	0,70 [0,56 - 0,84]	1,9	1,33
CVS 2007-08	0,65 [0,52 - 0,79]	2,0	1,30
CVS 2008-09	0,87 [0,71 - 1,03]	1,9	1,65
CVS 2009-10	0,69 [0,55 - 0,84]	2,1	1,43
CVS 2011-12	0,88 [0,71 - 1,06]	1,8	1,60
CVS 2012-13	0,80 [0,64 - 0,96]	1,5	1,24
CVS 2013-14	0,83 [0,67 - 0,99]	2,2	1,80
CVS 2014-15	0,73 [0,58 - 0,88]	1,8	1,32
CVS 2015-16	1,05 [0,86 - 1,23]	1,9	1,96
CVS 2016-17	1,17 [0,97 - 1,36]	1,6	1,84
CVS 2017-18	0,82 [0,64 - 1,01]	1,7	1,42

Source : INSEE (CVS)

champ : France métropolitaine

L'ordre de grandeur moyen se situe un peu en dessous de 1% (0,83). L'on n'y discerne guère d'évolution, sauf une poussée – encore hésitante – en fin de période. Cette fois, la question

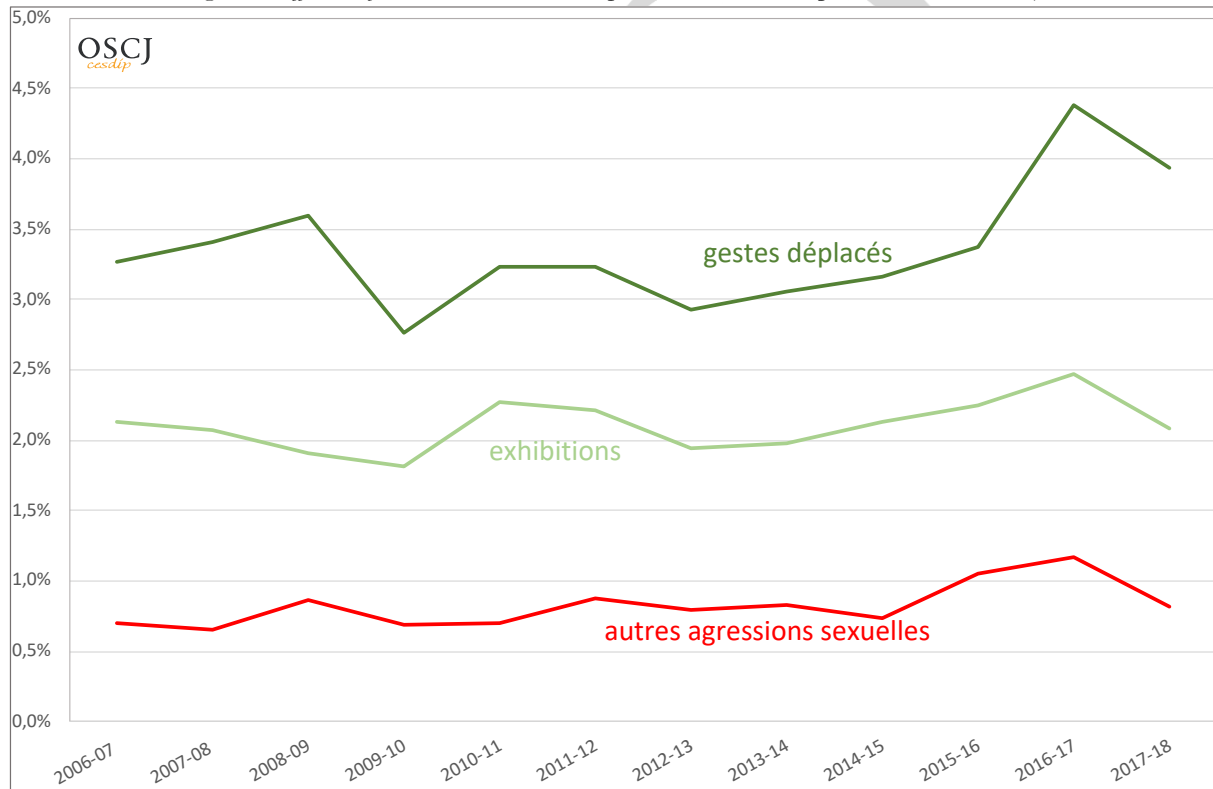
<sup>3</sup> Est-il arrivé qu'une personne cherche à vous embrasser contre votre volonté, à vous caresser, ou faire d'autres gestes déplacés ?

<sup>4</sup> Avant l'enquête sur 2015-16, la question était formulée ainsi : Est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?

de la répétition est posée d'une manière qui permet de calculer un coefficient de multivictimation homogène en appliquant la clef de troncature habituelle [3+=4]. Il ne change guère d'une enquête à l'autre (1,8 en moyenne) de sorte que l'incidence suit fidèlement l'allure de la prévalence.

Se concentrant, en cas de multivictimation, sur le fait le plus récent, l'enquête tente ensuite d'en préciser la nature, en distinguant le viol ou sa tentative des autres agressions sexuelles. La faiblesse des effectifs concernés dans chaque campagne d'enquête conduit à observer plutôt les résultats obtenus sur l'empilement de toutes les campagnes. En moyenne, 28% des victimations relatées par les enquêtés sont des viols, 18% des tentatives, soit au total une petite moitié. L'autre moitié est composée d'autres sortes d'agressions sexuelles<sup>5</sup>.

Figure 1 : différentes formes d'atteintes sexuelles par un non-cohabitant (prévalences, 2006-2018)



Source : INSEE (CVS)

Champ : France métropolitaine

La figure 1 permet de mieux voir combien la tendance haussière qui singularise la fin de la période observée atteint particulièrement les formes plus mineures d'agressions sexuelles – tels les 'gestes déplacés' – bien davantage que les agressions plus caractérisées.

Toutes les questions analysées jusqu'à présent précisaient que l'enquêté devait exclure les victimations commises *par des personnes vivant **actuellement** avec lui*, c'est-à-dire, bizarrement, au temps de l'enquête et pas nécessairement au temps de la victimation. Du coup, le questionnaire interroge ensuite les enquêtés qui ne vivent pas seuls, mais avec un dispositif complètement différent, sur les faits commis par un cohabitant au temps de la passation de l'enquête (lequel ne l'était pas nécessairement au temps de la victimation).

<sup>5</sup> La reformulation intervenue lors de la CVS 2015-16 a entraîné une augmentation des formes d'agressions les moins graves et, par conséquent, une diminution du pourcentage de viols. Par ailleurs, on voit mal ce qui distingue les 'gestes déplacés' décrits plus haut de ces autres formes d'agressions sexuelles.

Tableau 4 : agressions sexuelles par un cohabitant (prévalence, multivictimation, incidence ; 2006-2018)

	% de victimes d'agressions sexuelles par un cohabitant dans la population (prévalence)	nombre moyen d'agressions sexuelles par victime (multivictimation)	% d'agressions sexuelles par un cohabitant dans la population (incidence)
CVS 2006-07	0,41 [0,30 - 0,52]	2,3	1,0
CVS 2007-08	0,35 [0,25 - 0,45]	2,5	0,9
CVS 2008-09	0,42 [0,31 - 0,63]	2,5	1,0
CVS 2009-10	0,35 [0,25 - 0,46]	2,8	1,0
CVS 2010-11	0,28 [0,19 - 0,36]	2,4	0,7
CVS 2011-12	0,15 [0,08 - 0,22]	3,0	0,4
CVS 2012-13	0,38 [0,27 - 0,49]	2,2	0,8
CVS 2013-14	0,28 [0,18 - 0,37]	2,3	0,6
CVS 2014-15	0,21 [0,13 - 0,29]	2,2	0,5
CVS 2015-16	0,29 [0,19 - 0,39]	3,6	1,1
CVS 2016-17	0,42 [0,30 - 0,53]	2,3	1,0
CVS 2017-18	0,11 [0,04 - 0,17]	2,2	0,2

Source : INSEE (CVS)

champ : France métropolitaine

Faiblesse des effectifs et complexité de cette partie du questionnaire rendent aventureuse son exploitation détaillée. Nous nous en servons seulement pour compléter l'évaluation de l'ensemble des agressions sexuelles (c'est-à-dire pour annuler l'effet malencontreux du choix de la cohabitation au temps de l'enquête, au lieu de la cohabitation au moment des faits<sup>6</sup>).

Pour essayer de rendre un peu cohérent (et comparable à d'autres données) cet ensemble hétéroclite, on peut d'abord regrouper les agressions sexuelles au sens strict qu'elles aient été commises par un cohabitant ou non (agressions sexuelles au sens étroit) et ensuite y ajouter les exhibitions et gestes déplacés (agressions sexuelles au sens large). Mais dans ce dernier cas, il faudra se limiter à disposer seulement des prévalences, puisque la formulation des questions de répétition des faits empêche un calcul strict de multivictimation dans le cas des exhibitions et gestes déplacés.

Tableau 5 : agressions sexuelles (prévalence, multivictimation, incidence- différentes enquêtes ; 1999-2018)

	% de victimes d'agressions sexuelles dans la population (prévalence)	nombre moyen d'agressions sexuelles par victime (multivictimation)	% d'agressions sexuelles dans la population (incidence)
IdF 1999-2000	0,48 [0,35 - 0,61]	1,54	0,74 [0,66 - 0,82]
IdF 2001-02	0,50 [0,37 - 0,63]	1,49	0,75 [0,66 - 0,83]
IdF 2003-04	0,36 [0,25 - 0,47]	1,66	0,60 [0,52 - 0,67]
IdF 2005-06	0,35 [0,24 - 0,46]	1,38	0,48 [0,42 - 0,55]
IdF 2007-08	0,48 [0,35 - 0,61]	1,38	0,66 [0,58 - 0,74]
IdF 2009-10	0,37 [0,25 - 0,61]	1,49	0,55 [0,48 - 0,62]
IdF 2011-12	0,54 [0,40 - 0,68]	1,42	0,77 [0,68 - 0,85]
IdF 2013-14	0,56 [0,42 - 0,70]	1,42	0,80 [0,71 - 0,88]
IdF 2015-16	0,78 [0,61 - 0,95]	1,63	1,27 [1,17 - 1,38]
IdF 2017-18	1,78 [1,53 - 2,03]	1,73	3,08 [2,92 - 3,25]
<b>CVS 2006-07 étroit*</b>	1,06 [0,89 - 1,24]	2,12	2,26 [2,21 - 2,30]
CVS 2007-08	0,91 [0,75 - 1,07]	2,34	2,13 [2,09 - 2,18]
CVS 2008-09	1,19 [1,00 - 1,37]	2,06	2,44 [2,40 - 2,48]
CVS 2009-10	1,00 [0,83 - 1,17]	2,33	2,32 [2,27 - 2,36]
CVS 2010-11	0,93 [0,76 - 1,09]	1,93	1,79 [1,75 - 1,83]
CVS 2011-12	1,00 [0,82 - 1,19]	1,95	1,95 [1,91 - 1,99]

<sup>6</sup> La part des agressions sexuelles dans la vie familiale est en effet un sujet d'importance. Cependant pour la mesurer, il aurait fallu commencer par demander à **tous** les enquêtés s'ils avaient été victimes de telle ou telle forme d'agression sexuelle, puis ensuite seulement si l'auteur vivait avec eux au moment des faits.

	% de victimes d'agressions sexuelles dans la population (prévalence)	nombre moyen d'agressions sexuelles par victime (multivictimation)	% d'agressions sexuelles dans la population (incidence)
CVS 2012-13	1,13 [0,94 - 1,32]	1,78	2,02 [1,98 - 2,06]
CVS 2013-14	1,01 [0,84 - 1,19]	2,25	2,28 [2,24 - 2,32]
CVS 2014-15	0,93 [0,76 - 1,10]	1,85	1,72 [1,68 - 1,76]
CVS 2015-16	1,31 [1,10 - 1,52]	2,24	2,93 [2,89 - 2,97]
CVS 2016-17	1,49 [1,27 - 1,71]	1,85	2,76 [2,72 - 2,80]
CVS 2017-18	0,90 [0,71 - 1,09]	1,83	1,64 [1,60 - 1,68]
<b>CVS 2006-07 large**</b>	5,52 [5,13 - 5,90]		
CVS 2007-08	5,51 [5,12 - 5,89]		
CVS 2008-09	5,56 [5,16 - 5,95]		
CVS 2009-10	4,76 [4,40 - 5,16]		
CVS 2010-11	5,40 [5,01 - 5,78]		
CVS 2011-12	5,20 [4,79 - 5,61]		
CVS 2012-13	4,94 [4,55 - 5,33]		
CVS 2013-14	5,04 [4,65 - 5,43]		
CVS 2014-15	5,09 [4,70 - 5,49]		
CVS 2015-16	5,44 [5,02 - 5,86]		
CVS 2016-17	6,49 [6,04 - 6,93]		
CVS 2017-18	5,67 [5,20 - 6,15]		

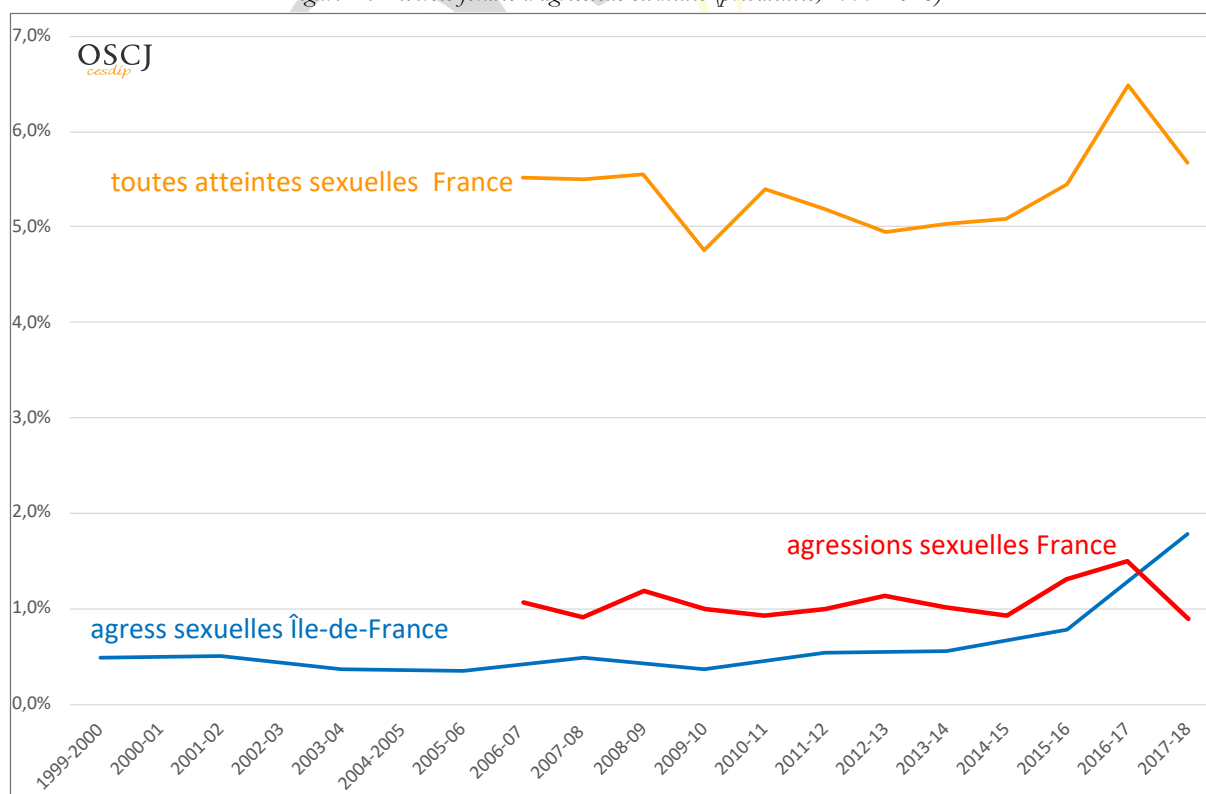
Sources : IPR, INSEE

champs : Île-de-France, France métropolitaine

\* agressions sexuelles par un non cobabitant et/ou par un cobabitant

\*\* agressions sexuelles par un non cobabitant et/ou par un cobabitant, exhibitions, gestes déplacés

Figure 2 : Diverses formes d'agressions sexuelles (prévalences, 1999-2018)



Sources : IPR, INSEE (CVS)

champ : variable selon les enquêtes

Comparons les résultats de la CVS à ceux de l'autre enquête régulière de victimation, celle menée par l'Institut Paris Région (IPR - tableau 5, figure 2). En retaillant les données de cette dernière enquête sur les seuls 18-75 ans et sur une durée observée de deux ans, on obtient une

prévalence moyenne différente dans l'un et l'autre cas : 0,62% pour l'IPR, 1,07 pour la CVS. La dissemblance observée pour la multivictimation (en moyenne 2,04 dans l'enquête CVS, 1,56 dans celle de l'IPR) – et donc pour l'incidence (respectivement 2,19% et 0,97 en moyenne) pousse dans le même sens. Faut-il y lire l'indice d'une plus grande 'productivité' du recours à l'anonymat d'une interrogation sous casque ? On ne peut pas pousser très loin la comparaison compte tenu des différences d'échantillonnage<sup>7</sup> et de mode de passation<sup>8</sup>, d'autant que les ordres de grandeur dans lesquels évoluent les deux enquêtes ne sont finalement pas si éloignés, au point qu'on assiste à un ciseau en fin de période. En outre, l'enquête francilienne ne distingue pas selon que l'agresseur était ou non cohabitant de la victime.

Tentons un rapprochement avec une autre sorte d'enquête déclarative (non représentée dans le tableau et la figure). Une enquête de victimation concentrée sur un seul type d'atteintes semble toujours plus 'productive' que toute enquête généraliste, puisqu'elle peut s'attarder à 'cuisiner' l'enquête plus en détail, ce qu'une enquête généraliste ne peut se permettre de faire : elle risquerait alors de décourager l'enquête par une durée excessive et d'entraîner au contraire des pertes d'information. Ainsi l'enquête Virage indique pour une période d'observation d'un an seulement (au lieu de deux) une prévalence de 2,90% pour les 20-69 ans (au lieu de 18-75) de France métropolitaine<sup>9</sup>. En fin de compte, il est particulièrement important quand on avance des chiffres d'agressions sexuelles de bien préciser s'ils sont fournis par une enquête spécialisée sur un seul type de victimation ou par une enquête généraliste. Mais les deux formes d'enquête se complètent heureusement : celle qui est spécialisée permet de mieux saisir une victimation difficile à cerner, tandis qu'une enquête générale permet de fixer sa place dans un tableau d'ensemble des victimations qui sert de données de cadrage.

La comparaison entre Virage et CVS a été menée sans prise en compte des exhibitions et harcèlements. L'enquête CVS permet de voir que leur ajout (dans l'ensemble dit 'large' du tableau 5) aboutit en effet à des prévalences d'un tout autre ordre de grandeur (en moyenne 5,39%) que ceux relevés pour les agressions sexuelles au sens 'étroit'.

### III. Des victimations qui échappent difficilement à la sphère 'privée'

Après ce tableau d'ensemble, nous allons maintenant étudier les circonstances de la victimation. En raison des difficultés qui accompagnent l'introduction de la notion de cohabitant au moment de l'enquête, nous nous limiterons aux agressions sexuelles par un non-cohabitant (au moment de l'enquête). On dispose ici du procédé classique consistant à interroger en détail sur les circonstances de l'incident unique ou le plus récent au cours de la période observée. Ce sont ces questions que nous allons exploiter. Mais, en raison de la faiblesse des scores, nous travaillerons seulement sur l'empilement de toutes les campagnes de l'enquête CVS (soit 146 156 répondants)..

Nous avons déjà dit que ces victimations sont pour une petite moitié des viols ou tentatives, le reste étant constitué d'autres agressions sexuelles, avec cependant une augmentation en fin de période de la part de ces dernières.

La moitié de ces victimations se sont passées dans un lieu privé, à proportion à peu près égales au domicile de la victime ou dans celui d'un autre ; de prime abord, on s'étonne de trouver mentionné aussi souvent le domicile de la victime alors qu'il s'agit d'une agression par un non-cohabitant, mais l'agresseur a très bien pu être un cohabitant au temps de l'action de même que le cohabitant actuel pouvait très bien ne pas l'être au moment la victimation.

---

<sup>7</sup> Tirage au hasard sur des listes de logements d'un côté, sur des listes d'abonnés au téléphone filaire de l'autre (avec un complément par rattrapage des quotas sous-représentés) de l'autre

<sup>8</sup> Par questionnaire sous casque d'un côté, par entretien téléphonique de l'autre

<sup>9</sup> Hamel *et al.*, 2016 ; Debauche *et al.*, 2017.

Quoiqu'il en soit, l'autre moitié de ces agressions s'est déroulée ailleurs, une fois sur quatre dans le quartier (ou village) de l'enquêté. Les victimations intervenues au lieu de travail, dans les transports en commun ou dans la rue<sup>10</sup> ne représentent que de petites minorités de cas.

Neuf fois sur dix, l'agresseur était unique. Mais, trois fois sur quatre, cet auteur était connu de la victime, et même personnellement une fois sur deux. Parmi les cas d'interconnaissance, le tiers est dû au voisinage, le sixième aux relations de travail ou d'étude.

On a ensuite interrogé l'enquêté sur ses réactions immédiates (tableau 6), mais la possibilité de multiréponses empêche de distinguer la tonalité dominante de chaque cas.

Tableau 6 : Agressions sexuelles par un non-cohabitant – réactions immédiates de la victime (% , 2006-2018)

sentiment de ne rien pouvoir faire	57,0
essayé de discuter, de dissuader	67,8
vous vous êtes défendu(e)	67,1
vous avez fui, vous vous êtes échappé	41,5
vous avez crié, appelé au secours	23,7

Source : INSEE (CVS)

Champ : France métropolitaine

D'après les déclarations des enquêtés, cette sorte d'agression est moins caractérisée par les dommages physiques qu'elle entraîne que par ses conséquences psychologiques. Une ITT est certes mentionnée une fois sur deux, mais elle n'excède huit jours que dans le cinquième des cas. Les dommages psychologiques, eux, apparaissent importants trois fois sur cinq et des perturbations durables sont mentionnées dans presque la moitié des cas.

Tableau 7 : Agressions sexuelles par un non-cohabitant – dommages physiques et psychologiques (% , 2006-2018)

ITT plus de 8 jours	21,6
ITT de 1 à 8 jours	29,2
pas d'ITT	49,2
dommages psychologiques très importants	28,8
dommages psychologiques assez importants	29,7
dommages psychologiques peu importants	24,3
dommages psychologiques pas importants	17,2
perturbations durables liées à l'agression	46,5

Source : INSEE (CVS)

Champ : France métropolitaine

Au vu de la fréquence de dommages notamment psychologiques, on s'attendrait à un recours massif à la police ou à la gendarmerie. Il n'en est rien : seules 15% des victimes se sont tournées vers ces institutions.

Là encore, l'absence de hiérarchisation des raisons de non-renvoi empêche de discerner la tonalité dominante. Semble toutefois primer un scepticisme sur l'utilité de la démarche (*cela n'aurait servi à rien, vous préférez une autre solution*). L'évocation du coût social d'une telle démarche (éviter que cela se sache, éviter les représailles, éviter des épreuves supplémentaires) apparaît avec des fréquences encore substantielles quoique moins élevées. Toutefois, presque la moitié des répondants évoque l'absence de gravité de l'atteinte.

Tableau 8 : Agressions sexuelles par un non-cohabitant – raisons de non renvoi à la police (% , 2006-2018)

pour éviter que cela se sache	45,4
vous préférez une autre solution	68,2
éviter les représailles	35,4
cela n'aurait servi à rien	72,3
ce n'était pas grave	46,0
éviter les épreuves supplémentaires	58,1

Source : INSEE (CVS)

Champ : France métropolitaine

<sup>10</sup> Respectivement, en moyenne, 6 et 7% de l'ensemble des cas.



En outre, tous les renvoyants ne vont pas jusqu'au bout de leur démarche : le dépôt de plainte – qui seul oblige à transmettre un procès-verbal au parquet – ne concerne finalement qu'un cas sur dix.

À strictement parler, comparer les déclarations des victimes aux enregistrements policiers n'est pas possible au moins parce que l'enquête ne prend pas en compte toutes les classes d'âge. À tout le moins peut-on montrer la différence copernicienne qui sépare le comptage policier<sup>11</sup> de l'estimation tirée des déclarations des victimes<sup>12</sup> : quelques dizaines de milliers d'un côté, plusieurs centaines de milliers de l'autre.

Par voie de conséquence, chercher dans les dénombrements policiers un indicateur pertinent de cette victimation reviendrait à croire au miracle. En particulier, il faut se rappeler que le portrait que dressent des victimes les procédures policières concerne seulement les quelque 10% de plaignants qui ont peu de chances d'être représentatifs de l'ensemble des victimes d'agressions sexuelles. De même, l'augmentation des enregistrements policiers a toutes chances de traduire avant tout la lente croissance des renvois consécutifs à tous les mouvements récents de type *Me Too*, accessoirement peut-être une moindre réticence institutionnelle à traiter ces signalements.

Tableau 9 : Enregistrements policiers et données d'enquête

	nombre estimé d'agressions sexuelles selon les enquêtes (incidence)	statistiques policières <sup>13</sup>
2006-07	907 587	18 852
2007-08	793 940	19 336
2008-09	984 860	19 477
2009-10	902 893	19 182
2011-12	704 039	19 856
2012-13	820 419	21 290
2013-14	776 638	22 086
2014-15	949 472	24 063
2015-16	679 796	27 118
2016-17	1 240 783	29 982
2017-18	1 190 101	33 598

Source : INSEE (CVS), SSM-SI

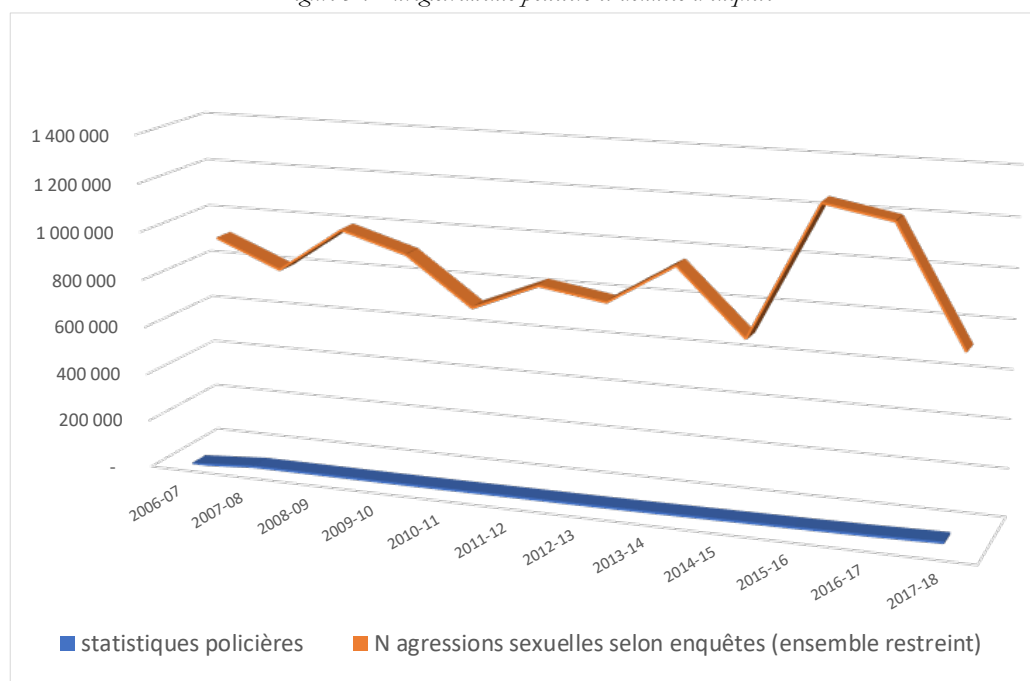
champ : France métropolitaine

<sup>11</sup> Qui retient les viols et autres agressions sexuelles commises sur un majeur, quel que soit son âge.

<sup>12</sup> Ne sont interrogées que les enquêtés de 18 à 75 ans et l'on tient compte seulement ici des agressions sexuelles (ensemble dit 'étroit' dans le tableau 5 à l'exclusion des exhibitions et 'gestes déplacés' pour lesquels la formulation de la question sur la répétition ne permet pas de calculer précisément une multivictimation, donc une incidence.

<sup>13</sup> On retient les index 46 *viols sur majeur(e)s* et 48 *harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s*.

Figure 3 : Enregistrements policiers et données d'enquête



Sources : INSEE (CVS), SSM-SI

champ : France métropolitaine

La faiblesse du recours à la police (ou gendarmerie) n'est guère compensée par un renvoi massif à d'autres ressources. Parmi celles proposées par le questionnaire (tableau 9), seuls les proches sont mentionnés deux fois sur trois. Le recours à une aide psychologique est quand même cité une fois sur quatre, ce qui témoigne du relief de ces dommages et de leur persistance. Services sociaux, associations de victimes, numéros dédiés se situent à peu près dans le même ordre de grandeur que le dépôt de plainte.

Tableau 10 : Agressions sexuelles par un non-cohabitant - autres renvois (%), 2006-2018)

numéro vert	8,6
association de victimes	7,2
services sociaux	11,4
parlé à des amis, proches	64,9

Source : INSEE (CVS champ : France métropolitaine)

Au total, on n'a guère l'impression d'une prise en charge institutionnelle massive des agressions sexuelles.

Même si les agressions sexuelles par un proche cohabitant ont été (théoriquement) tenues à l'écart, reste que ce tableau reste largement engoncé dans la sphère privée : souvent perpétrées dans des espaces privés – ou vicinaux – le plus souvent dans un cercle d'interconnaissance entre l'auteur et la victime, suscitant fréquemment de forts dommages psychologiques et même des perturbations durables, sans provoquer pourtant des renvois institutionnels massifs, ces violences donnent l'impression de rester largement enfermées dans un cercle privé – deux-tiers des répondants en ont parlé à des proches - malgré les mobilisations internationales récentes qui ont récemment traversé plusieurs secteurs professionnels, comme le monde du spectacle, du sport ou celui des médias.

## IV. Une surreprésentation des femmes, des jeunes, des urbains...

Cherchons enfin à caractériser le profil des victimes. Nous considérerons successivement celles qui ont été victimes d'un non-cohabitant – c'est-à-dire celles dont on vient d'étudier les circonstances de l'agression, puis les deux ensembles définis au tableau 5 : les victimes d'agressions sexuelles au sens étroit et celles d'agressions sexuelles au sens large, c'est-à-dire en y ajoutant les enquêtés qui mentionnent des exhibitions ou des 'gestes déplacés'. On verra que ces trois profils se ressemblent beaucoup ; ils ne divergent que sur quelques aspects (tableau 11).

Commençons donc pas caractériser le profil des victimes d'agressions sexuelles par un non-cohabitant. On ne s'étonnera pas qu'il soit d'abord fortement genré : alors que les femmes représentent à peu près la moitié des enquêtés, elles constituent les trois-quarts des victimes. Mais il faut ajouter une spécificité également notable de l'âge : la proportion des moins de 30 ans est à peu près deux fois plus importante parmi les victimes que dans l'ensemble des enquêtés.

Elèves et étudiants, autres inactifs de moins de 60 ans, chômeurs et, jusqu'à un certain point, employés sont surreprésentés parmi les victimes, ce qui est cohérent avec la féminité (les femmes au foyer sont rangées parmi les autres inactifs et les employés constituent une catégorie surféminisée) et la jeunesse (d'où la surreprésentation étudiante) des victimes d'agressions sexuelles<sup>14</sup>.

Que les victimes soient ainsi relativement plus présentes parmi des catégories socioprofessionnelles fragiles, on en trouve un écho dans leur surconcentration parmi les déciles à faibles revenus (D1, D2).

La proportion des individus vivant seuls ou dans une famille monoparentale est aussi plus élevée parmi les victimes que dans l'ensemble des enquêtés. Il en va de même pour ceux qui sont nés dans un pays d'Afrique.

Ajoutons encore une coloration fortement urbaine : la proportion de ceux qui vivent à Paris, en région parisienne, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, dans des immeubles urbains y compris de grands ensembles d'habitat social est plus élevée parmi les victimes que dans la totalité de l'échantillon<sup>15</sup>.

Au total, une plus grande proportion de femmes et de jeunes et d'urbains, de catégories fragiles, voilà ce qui distingue des victimes de l'ensemble des enquêtés.

Tableau 11 : Profils des victimes d'agressions sexuelles (2006-2018 - %)

	victimes d'agressions sexuelles par un non-cohabitant	victimes d'agressions sexuelles au sens 'étroit'	victimes d'agressions sexuelles au sens 'large'	ensemble des enquêtés
hommes	23,2	22,0	26,1	48,7
femmes	<b>76,8</b>	<b>78,0</b>	<b>73,9</b>	51,3
18-19 ans	<b>8,8</b>	<b>6,98</b>	<b>7,4</b>	3,6
20-29 ans	<b>32,5</b>	<b>27,9</b>	<b>33,2</b>	16,8
30-59 ans	46,8	52,0	47,1	57,2
60 ans +	11,9	13,1	12,2	22,4
agriculteurs	0,4	0,4	0,6	1,2
artisans/commerçants/entrep	2,0	2,0	2,4	4,0
cadres/prof.intell.sup.	5,5	5,5	10,5	10,5
intermédiaires	14,7	15,0	<b>18,1</b>	15,9
employés	<b>24,4</b>	<b>25,4</b>	<b>23,9</b>	19,3

<sup>14</sup> Les CVS interrogent seulement sur les victimations intervenues dans les deux années précédant l'administration de l'enquête. On ne peut en tirer des conclusions sur d'éventuelles différences générationnelles ni sur une évolution de long terme.

<sup>15</sup> La plus faible prévalence observée dans les enquêtes franciliennes provient donc vraisemblablement d'effets de questionnaire, d'échantillonnage ou de mode d'administration.

	victimes d'agressions sexuelles par un non-cohabitant	victimes d'agressions sexuelles au sens 'étroit'	victimes d'agressions sexuelles au sens 'large'	ensemble des enquêtés
ouvriers	13,3	12,7	10,6	14,7
retraités	14,3	16,2	13,5	23,5
chômeurs	2,4	2,0	1,1	0,8
élèves/étudiants	14,5	11,9	13,7	5,6
inactifs < 60 ans	8,0	8,3	4,8	3,7
inactifs > 60 ans	0,3	0,3	0,3	0,5
sans réponse		0,3	0,3	0,3
moins que le bac	50,6	52,7	41,8	52,8
bac	23,6	23,0	23,6	19,0
supérieur	25,7	24,3	34,3	28,2
1 <sup>er</sup> décile de revenu	20,2	18,8	13,7	9,4
2 <sup>e</sup> me	16,0	15,2	11,6	9,5
3 <sup>e</sup> me	11,1	11,0	10,4	9,5
4 <sup>e</sup> me	8,9	10,4	9,1	9,9
5 <sup>e</sup> me	9,7	10,0	9,6	9,8
6 <sup>e</sup> me	10,0	10,3	9,7	10,5
7 <sup>e</sup> me	6,6	7,1	9,1	10,2
8 <sup>e</sup> me	6,5	6,3	9,4	10,5
9 <sup>e</sup> me	5,5	5,6	8,7	10,1
10 <sup>e</sup> me	5,5	5,6	8,7	10,7
né en métropole ou DTOM	80,0	79,7	85,5	86,9
né en Afrique (yc Maghreb)	13,5	13,9	8,2	7,3
ne ailleurs	6,5	6,4	2,7	6,0
vivant seul	29,5	22,8	24,5	16,7
famille monoparentale	18,8	17,9	13,2	8,1
couple sans enfant	16,0	18,9	21,5	28,4
couple avec au moins 1 enf.	28,5	33,2	34,8	42,5
autre ménage	7,3	7,2	6,0	4,2
Région parisienne	22,1	21,9	23,5	18,9
Bassin parisien	14,9	16,2	14,4	17,0
Nord	7,8	7,5	6,5	6,4
Est	8,2	7,6	8,2	8,6
Ouest	13,4	12,5	13,8	14,0
Sud-ouest	10,1	11,8	11,0	10,9
Centre-est	10,7	10,8	11,5	12,0
Méditerranée	12,8	11,9	11,2	12,3
rural	13,1	15,7	17,2	23,9
UU < 20 000	13,1	13,2	13,8	17,0
UU 20 – 99 000	14,7	13,7	12,3	12,9
UU > 100 000	38,9	37,3	35,8	29,3
Agglo parisienne	20,2	20,1	21,7	16,8
maisons dispersées hors agglo	10,3	12,0	12,6	18,3
maisons lot,/pavil. /en ville	28,6	32,0	33,2	44,2
immeubles en cités ou g <sup>ds</sup> ens.	15,7	16,8	13,2	10,2
autres immeubles en ville	35,1	31,4	34,1	22,4
habitat mixte	8,4	7,8	6,9	4,9

Source : INSEE (CVS)

champ : France métropolitaine

Le profil ne change guère si l'on inclut les victimes par un cohabitant (au temps de l'enquête). Simplement, la surreprésentation des élèves/étudiants, celle des enquêtés vivant seuls devient alors un peu moins marquée.

Le profil reste très semblable si l'on élargit la focale aux victimes d'exhibitions et de 'gestes déplacés' : la surreprésentation vise non seulement les titulaires du bac mais aussi ceux de niveau

supérieur ; au plan des catégories socioprofessionnelles, elle se concentre sur les élèves/étudiants, les employés, mais aussi les intermédiaires.

Cette proximité des profils de victimes quelle que soit la définition adoptée justifie de concentrer parfois l'analyse sur les sous-ensembles les plus facilement exploitables dans le questionnaire, par exemple les agressions sexuelles par un 'non-cohabitant au temps de l'enquête'.

OSCG  
cesd'ip